

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, M. BERNARD Alain, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvien et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme BATAILLE Anne donne procuration à Mme REDO Fabienne.
Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René.
M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme Christine PAJOT.
Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Gilles CLOTTE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION PROCES VERBAL DU 23 MAI 2024
- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE
- TRAVAUX RESEAUX HUMIDES – CHOIX ENTREPRISES
- PROJET IMPLANTATION ANTENNE TELEPHONIE
- PROJET PEPINIERE – CONSEIL DEPARTEMENTAL 66
- PROJET DE TRANSFORMATION DE LA POSTE – NOMINATION CONSEILLER MUNICIPAL
- RESEAUX SECS – CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS
- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024
- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 66 – MODIFICATION REGLEMENT
- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE, RPQS 2023 – EAU POTABLE
- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE, RPQS 2023 – ASSAINISSEMENT
- AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire remercie Monsieur Robert VILA, Président de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMMCU), pour sa venue et la présentation de PMMCU,

Intervention Monsieur Robert VILA, Président de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole :

Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Tout d'abord, merci Monsieur le Maire, merci cher René de ton invitation à ce conseil municipal avec quelques propos justement avant vos travaux pour vous laisser délibérer ensemble. Je te remercie toi et ton équipe de cette invitation pour pouvoir présenter la communauté urbaine, 36 communes, et vous félicite du choix que vous avez fait, de venir nous rejoindre, l'ensemble des communes de la communauté urbaine qui engendre un certain changement dans la gestion de leur fonctionnement mais je l'espère du changement et une amélioration pour tous les corneillanais.

La communauté urbaine c'est 36 communes avec quatre villes du littoral, une ville centre Perpignan, sa première couronne et tout l'arrière-pays des villes « côté terre » très tournées vers le monde rural et vers l'agriculture. Nous sommes à peu près 280 000 habitants en fonction des recensements INSEE représentant la moitié du département.

88 élus communautaires siègent au sein du conseil communautaire avec 15 vices présidences et 20 conseillers délégués avec chaque Maire qui a une responsabilité et une délégation ce qui permet à chaque Maire de siéger au bureau. Il existe une particularité : la commune de Cabestany a changé de Maire en cours de mandat, c'est l'ancien Maire, Monsieur Jean VILA, qui siège au sein du bureau de la communauté urbaine qui est composé de 42 conseillers, et Madame le Maire siège au conseil communautaire mais pas au bureau.

C'est un budget de 350 millions d'euros et plus de 850 agents travaillent au sein de PMMCU et on dépasse les 1000 agents quand on rajoute les satellites : la société publique locale Perpignan Pyrénées Aménagement, notre agence d'attractivité Cap Sud 66, et lorsque l'on ajoute l'établissement public foncier qui permet de faire des acquisitions foncière et établissement social de l'habitant, ancien office public de l'habitat, en charge de la construction du logement social et logement intermédiaire avec accession à la propriété.

La communauté urbaine encadre le quotidien de nos concitoyens à commencer par l'eau potable et l'assainissement, les déchets ménagers et déchetterie, le transport, les zones d'activités économiques et de l'emploi, le tourisme, tout ce qui est mobilité avec bus mais aussi vélos et trottinettes (avec prestataires), habitat social et politique de la ville, permis de louer (pour lutter contre problème de salubrité), rénovation énergétique et soutien financier au changement de chaudières, de véhicules pour passer en bio carburant, aides ANAH, ...

La compétence de l'eau plus précisément est liée au captage, traitement et distribution de l'eau potable et de l'assainissement. Je sais que vous avez fait durant ce mandat de gros efforts sur l'eau et le rendement des réseaux et qu'une problématique reste à résoudre et qui est la station d'épuration : en effet, il y a un projet de mutualisation avec notre nouveau délégataire de contrat de service public qui est Veolia. Cela se traduit à travers une société dédiée qui s'appelle Eau Agglo et qui a en prévision de mutualiser les stations de Pézilla, Villeneuve, Baho en passant par Saint Estève et d'envoyer toutes les eaux usées sur la station de Perpignan car elle a la capacité d'accepter toutes ces eaux usées en terme de volume, elle a également une possibilité de produire des gaz à partir des boues restantes et améliorer le traitements de ces boues qui sera réinjecté comme du gaz vert dans le circuit et enfin on travaille avec le SYDETOM pour l'élimination totale de ces boues ; donc on aura une réponse pour le problème de votre station d'épuration.

Tout ce qui est développement durable et environnement, il y aura un travail à faire avec Força Real et Montner mais cela est un travail que vous pourrez réaliser avec le Maire de Montner et vous êtes plus compétent que moi en la matière.

Mais là où PMM exerce pleinement sa compétence, c'est surtout ce qui est trait de côte et littoral, le rechargement de sable, digue en mer et qui représentent de travaux importants et conséquents au niveau financier que peut-être même des villes du littoral, qui ont des moyens financiers conséquents, ne pourraient pas assumer et là en faisant ce travail, on les soutient pour pouvoir le faire.

En ce qui concerne la voirie et d'intérêt communautaire dans les zones économiques, les parkings et aires de stationnement qui pourrait être une réponse à la problématique de votre village mais dans un second temps.

L'urbanisme, on a pris cette compétence mais on doit en définir tous ces contours et on n'est moins avancé que vous sur ce sujet car vous l'avez déjà fait et que votre PLU sera opposable au premier trimestre 2025. Pour PMM, il sera opposable fin d'année 2025 et dans le cadre d'une révision du PLUI de l'agglo, on pourra dans un second temps intégrer le PLU de Corneilla. Comment est composé le PLUI ? Toutes les communes envoient leur PLU et on les intègre dans le PLUI. Ce n'est pas l'agglo qui décide pour vous mais ce sont chaque commune qui décide comment elle veut aménager son territoire, les travaux qu'elle veut faire sur cette commune et autre, c'est un mode de gouvernance que l'on a mis en place et auquel je ne dérogerai pas.

Bien entendu en matière de culture, le conservatoire : vos enfants pourront bénéficier du conservatoire dès janvier 2025 avec les tarifs pratiqués sur le territoire, vous serez très certainement rattaché à l'antenne de Saint Estève, l'antenne du Riberal et vous avez toute une offre qui va de l'éveil jusqu'à 70 ans ou plus pour ce qui veulent apprendre la musique un peu plus tard.

La lecture publique avec la médiathèque, vous rentrerez dans le réseau des médiathèques de PMM avec le même logiciel informatique, la possibilité de louer les livres : si un de vos lecteurs a envie de louer un livre sur Canet alors il pourra le commander et la Poste le ramènera et votre abonné ira le chercher à la médiathèque de Corneilla ;

Vous aurez accès au réseau du PLUS : avec 15,00 € par an, vous aurez accès à l'ensemble du réseau des médiathèques et vous avez accès à des cours de japonais comme au Monde ou l'Indépendant.

On a une compétence, elle est moins souriante, c'est l'extension des cimetières et la création de crématorium. On est en train de lancer une délégation de service public pour faire un nouveau four sur côté sud du territoire. La ville de Pollestres s'est portée candidate pour avoir une offre complémentaire des deux fours qu'il y a à Canet et crématorium de Perpignan. Vous savez que les délais d'attente sont très longs. Economiquement, un four pourra s'équilibrer mais un deuxième four non donc on a fait cette proposition de lancer un nouveau crématorium sur le territoire pour répondre aux familles qui sont en deuil.

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, ce sont tous les dispositifs qui sont mis à disposition des communes en cas d'actions à mener. Ce conseil est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. Certaines communes de PMM l'avaient, d'autres non et on a fait le choix d'avoir ce conseil intercommunal pour répondre à la sécurité des transports en commun. Il va à la sécurité, et vous l'aurez dans les travaux du PIT de la solidarité qu'il peut y avoir en cas d'un événement majeur, qui peut se mettre en place et la mise à disposition de matériel. Si on connaît une inondation sur le Riberal et que l'Agly n'est pas inondée, les communes peuvent venir en soutien et vice et versa avec camions et moyens humains. Une évaluation est faite chaque année dans ce cadre là et une opération est menée aussi sur les polices municipales car elles vont être, début août ou septembre 2024, connectées directement avec les gendarmeries et autres polices municipales ce qui fait en cas d'évènements majeurs, elles peuvent être informées. C'est le cas pour les inondations et les incendies mais aussi un simple accident sur l'autoroute comme on l'a connu avec le blocage de la frontière franco espagnole, vous avez une queue de voitures qui remonte au-delà de Perpignan Rivesaltes Salces et on peut être appelé pour ouvrir nos salles, pour avoir du couchage pour du personnel et/ou fournir des lits, ...

La Société Publique Locale, la SPL aménagement est une structure qui vient en soutien aux communes en matière d'ingénierie.

Des communes font parfois un ou plusieurs projets dans leur mandat et ont besoin de savoir comment s'y prendre pour démarrer un projet, comment lancer un marché pour désigner un architecte, un coordinateur de travaux ou autre. La SPL a cette mission d'accompagnement est spécialisée dans tous le domaine photovoltaïque. Pour exemple, à la commune de Saint Estève, on est en train de recouvrir la toiture de Saint Mamet, le stade municipal et Torcatis et nous utilisons les services de la SPL pour passer les marchés ; c'est une prestation qui représente 4 à 5% du prix de tout ce qui est ingénierie.

La SPL est aussi le guichet unique pour tout ce qui aides de l'habitat et les administrés pourront être conseillés sur toutes les aides énergétiques, aides ANAH, aides particulières selon les sites, les travaux souhaités et les revenus et sont bien évidemment neutres au niveau des entreprises.

Pour la partie tourisme, il existe l'agence d'attractivité, Cap sud 66, qui a quatre volets : l'un touristique avec la gestion de l'ensemble des agences du tourisme du territoire sauf Perpignan, Canet et le Barcarès qui ont fait un choix de reprendre en gestion leur propre office du tourisme. L'objectif pour le territoire de PMM est qu'elle soit une station classée ; cela permettrait par un exemple que les agents des agences parlent plusieurs langues, que ce soit ouvert tout au long de l'année et d'autres prestations.

L'agence d'attractivité a aussi un rôle de marketing du territoire c'est-à-dire de promouvoir le territoire à l'extérieur soit dans des entreprises ou des salons pour la partie économique comme on le fait au Canada ou au Québec, en Allemagne à Düsseldorf mais aussi à l'association des Maires qui s'est déroulé au palais des expos au mois de mars cette année. Sur un espace, l'agence Cap sud 66 a présenté 8 starts up qui ont exposé leur activité. C'est notre rôle d'aller chercher des talents dans, le domaine économique ou dans le domaine de la santé et autre et à chaque fois que des talents souhaitent venir, on essaie de favoriser leur venue.

On a aussi la partie événementielle et notamment le sport et plus précisément vélo et grimpe, les sports en nature car on a un département qui s'y prête en matière touristique mais on essaie aussi de faire des événements en dehors de la saison comme la 66 degrés sud qui est une course cycliste (400 participants au départ et 1500 sur 4 jours l'année dernière). On arrive à faire 4 à 5000 nuitées car les clubs viennent avec leurs équipes et cette course, inscrite pour les qualifications au championnat du monde, fait venir des coureurs de plusieurs pays.

Le territoire est valorisé à travers cet événement et on essaie que ces gens reviennent en famille ou autre pour les vacances, c'est l'objectif.

L'objectif est aussi avec le travail réalisé sur l'éco parc catalan pour attirer une clientèle espagnole qui est fan de ces trails à pied, c'est une course de nuit que l'on organise et pour laquelle les communes de l'éco parc nous sollicitent. On a également trois concerts gratuits en plein air la première semaine d'août et qui sont joués par l'orchestre de Daniel TOSI ainsi que les jeunes du conservatoire. C'est une façon de faire connaître la valeur artistique de notre territoire.

Ce sont des actions parmi tant d'autres, environ 120 actions sur le territoire par an, qui sont organisées par l'agence pour faire savoir notre territoire. On ne communique pas trop en local car ce n'est pas l'objectif mais celui de se faire connaître ailleurs et d'accompagner les entreprises dans tous les salons. On fait aussi un partenariat avec deux clubs de rugby étrangers pour aller chercher des entreprises et prescripteurs venus d'Angleterre par exemple et nous le ferons également avec l'USAP pour aller chercher, sur villes comme Paris ou Lyon, des agences immobilières ou des prescripteurs qui inciteront après des parisiens à venir en vacances.

Et puis bien entendu, en matière de communication, on fait savoir tout ce que l'on fait à travers un magazine trimestriel, L'Agglo, qui sera distribué dans vos boîtes aux lettres. Un dossier spécial de trois ou quatre pages est écrit à chaque fois et traite de sujets différents comme l'eau, le tourisme, ou autre et enfin tous les travaux réalisés sur le territoire de l'agglo sont communiqués. On communique aussi sur toutes les informations dont ont besoin les administrés (transports, eau).

Le conseil de communauté est composé de 88 élus et vous aurez à choisir prochainement celui qui représentera le conseil municipal de Corneilla au sein de PMMCU. L'arrivée de Corneilla va changer la donne au sein du conseil de communauté, on restera à 88 et on ne passera pas à 89 conseillers. Cela implique que la ville de Perpignan perdra deux conseillers et la ville de Canohès gagnera un conseiller. Le calcul du nombre de conseillers est remis en question à chaque début de mandat en fonction de la population mais on a fait le choix que l'ensemble des communes soit représenté. Il existe des intercos ou des petites communes ne sont pas représentées mais cela n'est pas une volonté de PMMCU pour que tout le monde puisse participer aux débats et également aux bureaux. Il y a deux instances décisives dont le conseil de communauté et le bureau et les décisions (travaux, vente de terrain, subvention aux associations, adhésions aux syndicats, ...) sont prises à l'une des deux en fonction de l'importance et de la réglementation. Ces deux instances sont ouvertes au public et le bureau est composé des 36 maires mais aussi de cinq élus de la ville de Perpignan et un élu de Canet qui ont élus pour participer au bureau et la traditionnelle conférence des Maires qui se déroule tous les vendredi matin. La prochaine traitera des droits de préemption et la rétrocession de la voirie.

Quel est l'esprit avec lequel on a évolué depuis 2020 ? La particularité est que c'est la première fois où le Président n'est pas un élu de Perpignan. Le contexte politique de 2020 ont fait que mes collègues m'ont soutenu dans cette démarche car il était très facile au Maire de Perpignan de trouver une majorité. Cela n'a pas été le cas et on a constitué un groupe pour équilibrer et de façon à ce que l'agglomération ne soit pas politique. Par contre, j'ai toujours travaillé en totale transparence, c'est-à-dire que l'ensemble de mes collègues ont tout le temps eu les chiffres de tout le monde, tout est délibéré, il y a des réunions tous les vendredi matin et ce n'était pas le cas avant, toutes les grandes décisions sont prises ensemble et tout est débattu.

Et l'autre règle que je me suis fixée est c'est d'être équitable avec tout le monde. On s'est aperçu, comme on le vit dans une autre instance comme le département, que certaines communes avaient été bien servies. J'aimerais bien un équilibre à ce niveau-là et toutes les communes ont le droit de bénéficier de soutien, d'appui, d'une dynamique qui se met en place autour d'un projet. J'ai toujours été droit et honnête sur cette règle et lorsque l'on prenait une décision sur les fonds de concours, aides financières données aux communes, on a fait en sorte que ce soit dans l'intérêt général de tout le monde.

On s'est mis ensemble pour passer une délégation de service public de l'eau, de l'assainissement, du traitement des eaux et de la sécurisation de notre territoire dont vous bénéficierez également de près de 650 millions d'euros.

On a également passé une délégation pour les transports en commun de près de 350 millions d'euros. L'un des grands dossiers que l'on a aussi est le PLUI, vous êtes, vous aussi, soumis à la loi ZANQ donc c'est 50% en moins, ce qui avait beaucoup ouvert à l'urbanisation sont avantagés donc il faut arriver à trouver un équilibre et je suis très aidé par l'expérience et habileté de votre voisin qui est Jean-Paul BILLES qui, à travers le SCOT, a su trouver un équilibre sur le territoire. On prévoit les PLU sur 10, 15, 20 ans mais on sait que sur un mandat, c'est très long et qu'il faut s'armer de patience et pouvoir être sûr de réaliser ce que l'on inscrit.

Ce travail se fait dans cette transparence et on avance progressivement avec un climat constructif et garderait cette position en cas de deuxième mandat, je ne sais pas si j'en aurais la présidence ou pas, mais en aucun cas, il ne faut que cette instance devienne politique parce que lorsque ça devient politique, les gens n'arrivent plus à travailler ensemble et au final c'est le concitoyen qui paye. Cette situation, je l'ai trop subie quand j'étais dans l'opposition à Saint Estève, je le vis trop au département pour faire répercuter la même chose.

La communauté urbaine, il faut absolument que l'intérêt général prime parce que lorsque quelqu'un vient du nord ou d'ailleurs en vacances ou pour des raisons professionnelles, on ne connaît pas les limites administratives et il est important qu'il se sente bien et qu'il revienne et que notre territoire soit attractif et que l'on en parle hors territoire.

Il faut arriver à vendre notre territoire, à le promouvoir et par exemple, la dernière course cyclable, je le disais l'autre jour à tous les bénévoles qui nous ont aidés pour la course

cyclable qu'il ne fallait pas voir le verre à moitié vide en disant que ça bloque les rues mais plutôt que l'on fait découvrir notre territoire et créer une envie de revenir pour faire fonctionner notre économie.

Je tenais à vous présenter toutes les compétences de la communauté urbaine et pense très sincèrement que la ville de Corneilla et vos habitants pourront bénéficier de beaucoup d'avantages, de plus d'ingénierie ; en matière financière, je pense que ce sera neutre. Il y aura peut-être un coût au niveau de la collecte qui risque d'être supérieur mais je sais que vous avez revu les ambitions et les paramètres et qui permettra de ne rien changer. Je pense qu'au niveau de la fiscalité, vos habitants paieront un petit peu moins de fiscalité car nos taux sont plus bas que ceux de Roussillon Conflent ; l'impact sera neutre. Et il y aura également une différence sur le prix de l'eau, prix uniforme sur le territoire qui est en moyenne de 4,22 € le mètre cube d'eau avec une partie fixe et une partie variable du délégataire (contre 3,96 € actuellement mais qui aurait été augmenté avec les travaux de la future station d'épuration).

Vous bénéficierez de la solidarité du budget de PMM car si vous aviez voulu seul supporter la station (2 millions d'euros), cela aurait eu un impact important sur le prix de l'eau.

Pour le traitement des déchets ménagers, vous ne dépendrez plus du SYDETOM mais de la communauté urbaine et vous serez rattachés à la déchetterie du Soler.

Au sujet des transports, on a attendu le vote du conseil communautaire du 24 juin 2024 qui a délibéré en faveur de l'adhésion de Corneilla, pour faire travailler les équipes mais je pense que ce sera la prolongation de la ligne de Pézilla. Ce ne sera plus LIO qui fera le transport scolaire mais KEOLIS et SANKEO sans compter les prestations de KEOLIS.

René LAVILLE :

Je voudrai remercier Robert de cet exposé qui nous permettra de répondre à toutes les questions posées par les corneillanais et ce qui est normal. Partir d'une EPCI pour aller dans une autre est calculé, on ne prend pas de risque.

Les services administratifs de Roussillon Conflent et de PMMCU ont fait un travail remarquable pour essayer d'établir financier.

Il ne faut pas oublier que l'on doit faire quelques investissements comme la station d'épuration et qui rentrera dans le projet de PMMCU et lorsque les ordres de service des travaux seront signés entre PMMCU et les entreprises, la préfecture autorisera à nouveau les demandes de raccordement au réseau assainissement (la station doit être refaire depuis 2014).

Tout cela nous amène à travailler main dans la main pour que Corneilla puisse profiter de tous les avantages de PMMCU.

Robert VILA :

On est avant tout dans une logique de territoire où Corneilla, depuis ma plus tendre enfance, a toujours été tournée vers le Riberal et notamment les élèves avec le collège de Saint Estève. C'est une logique des choses et j'ai du mal à comprendre que lorsque René souhaite voir le sous-Préfet, il doit monter à Prades alors qu'il serait logique de travailler avec le Préfet de Perpignan.

Aller au-delà de corneilla, j'aurai dit non de suite car nous ne serons plus dans une logique territoriale et plus une logique politique dans laquelle je ne souhaite pas rentrer.

Sur le plan financier, dans les plus et les moins que l'on a analysé, peut-être que PMMCU prend un risque par rapport aux transports, mais on n'a pas inclus les hypothétiques recettes de l'écoparc (éolien). La ville de Corneilla pourra bénéficier du soutien financier de l'agglomération à travers des fonds de concours, c'est-à-dire que la communauté urbaine aide les communes dans différents domaines comme la voirie, le pluvial (la communauté prend en charge 70% des travaux des réseaux d'eaux pluviales, sur les zones économiques, on les prend à 100% à notre charge). Chaque commune bénéficie de fonds de concours et votre commune pourra bénéficier de 45 000,00 € par an qui pourra être fléché sur le projet que vous souhaitez sans être obligatoirement un projet de la communauté urbaine. Si vous avez envie de faire une nouvelle classe à l'école, acheter un tractopelle ou un broyeur, vous pourrez bénéficier de ce fond de concours. Lorsque vous avez une aide de la région sur un projet identifié dans le

nouveau contrat région (bourg-centre notamment) et que cette dernière subventionne au-delà de 45 000,00 € alors PMMCU apporte un fond de concours à hauteur de l'aide régionale.

Tout ceci s'ajoute en plus des services que PMMCU va apporter à Corneilla. Il y aura évidemment un temps d'adaptation avec des perturbations mais tout rentrera rapidement dans l'ordre.

Je ne vous ai pas parlé de l'établissement public local, EPFL, bras armé de la politique foncière des communes et de la communauté urbaine. Lorsque vous payez votre taxe foncière, vous avez une partie, 20 € par habitant (14 € pour l'agglo et 6 € à la région). Ensuite, lorsque vous avez un bien à acheter, un terrain, des bâtiments à démolir ou vendre un bien, l'EPFL peut le faire au nom de la commune et réaliser ce portage, c'est-à-dire que c'est l'établissement qui va acheter pour vous avec un portage d'une durée de 5 ans, 10 ans ou de 15 ans. Par exemple, si vous choisissez une durée de 5 ans, vous aurez 0,5 % d'intérêts (1,5 % de mémoire au-delà de 5 ans) et ne paierez les frais de notaire qu'une fois que vous récupérez le bien et pendant ce temps, le bien est à vous sans impacter les finances communales, sans impacter votre endettement si vous aviez eu la nécessité de faire un emprunt.

Pour réaliser le portage, vous délibérez en conseil municipal et vous disposez du bien par convention avec l'EPFL.

Questions :

Alain BERNARD : au sujet de l'eau, est ce que l'on a la possibilité de rester comme maintenant en régie ?

Robert VILA : non, vous allez automatiquement rentrer dans le contrat avec Eau Agglo par un avenant. Vos deux agents vont rentrer dans les effectifs d'Eau Agglo et vous bénéficierez des services. Si vous avez une fuite d'eau à compter du 1^{er} janvier 2025, c'est Eau Agglo qui prendra en charges, vous aurez également des compteurs communicant qui permettront aux abonnés d'avoir des alertes fuites et d'un suivi de la consommation régulière. Les tarifs sont prédéfinis pour tous ce qui est branchement, la sécurité incendie également prise en charge par Eau Agglo et ils assureront la mise à jour des stations de pompage.

Alain BERNARD : quel est le lien avec VEOLIA ?

Robert VILA : Eau Agglo et VEOLIA, c'est la même chose : VEOLIA a remporté le contrat de la délégation et on leur a demandé de créer une société dédiée (dont le capital est VEOLIA), c'est-à-dire qu'elle exerce sur le territoire. A la fin de la concession, si les élus qui nous succéderont dans 12 ans, ne souhaitent pas continuer la gestion de l'eau dans le groupe et l'avoir à nouveau en régie, c'est cette société qui se gérera toute seule et PMMCU reprendra le capital de la société, c'est prévu dans le contrat. Si ceux qui arrivent dans 12 ans ont envie de le confier à quelqu'un, ils décideront de le passer en délégation de service public. Tous les personnels de la régie eau de PMMCU et ceux qui étaient à VEOLIA sont maintenant à la société Eau Agglo.

René LAVILLE : on pourra expliquer d'autres sujets même si cet exposé est complet.

Robert VILA : si tu as besoin que je vienne en réunion publique, je le ferai avec plaisir et je pense qu'au fur et à mesure où on avancera, on saura vous amener des éléments plus précis sur le transport, sur l'eau, le conservatoire et tous les autres services.

René LAVILLE : ce qui est bien, c'est que les échanges entre les services administratifs de la commune et ceux de l'agglo sont bien définis, clairs nets et précis.

Je suis très content de cette décision et remercie aussi les partenaires de PMMCU qui ont voté à la majorité pour l'entrée de Corneilla même si quelques membres de l'opposition de la ville de Perpignan ont voté contre. Ils auraient pu s'abstenir et ne pas voter contre mais j'en ferai part à certains pour leur expliquer.

Robert VILA : c'est dommage parce qu'on ne peut pas s'opposer à l'entrée d'une commune pour simplement une question de représentativité. On a une évidence sur ce territoire comme qui est Salanque Méditerranée : il aurait logique que Pia et Clairava rentrent dans la communauté urbaine, un jour ou l'autre, et je n'imagine pas que des élus votent contre pour des raisons de représentativité. Soit on fait de l'intérêt général, soit on fait de la politique : moi, la politique, je la laisse à la porte de l'agglo et on essaie de faire avancer ce territoire.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2024

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.

Alain BERNARD : je suis intervenu sur le sujet de l'antenne téléphonique et le fait que le contrat ne soit pas signé avec SFR et souhaite que cela figure au procès-verbal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 en incluant l'intervention précitée de M. Alain BERNARD.

RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 29 septembre 2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Objet	Structure	Montant €	Date de décision
Maîtrise d'œuvre Travaux réseaux humides	INGEPROCESS	13 545,00 € HT 16 254,00 € TTC	12/03/2024
Relevé topographique Travaux réseaux humides	GPO	2 700,00 € HT 3 240,00 € TTC	16/04/2024
Terrassement fuite eau Rue du Vent	CORNEILLA CONSTRUCTION	980,00 € HT 1 176,00 € TTC	30/05/2024
Etude charpente ateliers techniques Photovoltaïque	OTCE	1 300,00 € HT 1 560,00 € TTC	05/06/2024
Epareuse	NOREMAT	26 000,00 € HT 31 200,0 € TTC	12/06/2024
Surpresseur Station d'épuration	BUISAN	8 395,50 € HT 10 074,60 € TTC	20/06/2024
Brosse clarificateur Station d'épuration	BUISAN	646,70 € HT 776,04 € TTC	21/06/2024
Feux récompense Route nationale	ELAN CITE	11 594,00 € HT 13 912,80 € TTC	26/06/2024

Christine PAJOT : quel est le lien entre les trois décisions du Maire

René LAVILLE : les deux premières concernent les travaux de réseaux humides situés rue du Vent et impasse du 11 novembre et la troisième est une fuite à réparer en urgence et survenue avant le démarrage des travaux programmés.

TRAVAUX RESEAUX HUMIDES – CHOIX ENTREPRISES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence diffusé sur le BOAMP le 4 juin 2024 relatif au marché public à procédure adaptée pour les travaux de réfection des réseaux humides rue du vent et impasse du 11 novembre,

Considérant les offres remises dans les délais fixés au 24 juin 2024 à midi puis le 4 juillet 2024 à midi,

Considérant l'analyse technique et financière des offres réalisée par le bureau d'études INGEPROCESS,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 23 mai 2024 a voté en faveur des travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du vent et impasse du 11 novembre et a autorisé la réalisation d'un marché public à procédure adaptée pour réhabiliter les réseaux humides identifiés par les schémas directeurs.

L'analyse technique et financière réalisée par le bureau d'études INGEPROCESS propose de retenir l'entreprise BRAULT située 488, rue Louis Delage, 66000 Perpignan, pour un montant total de 270 660,00 € HT soit 324 792,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne par procuration, Mme CAMPOY Marina par procuration, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra par procuration)

00 voix CONTRE

04 ABSTENTIONS (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration et Mme PAJOT Christine)

- Valider la proposition du bureau d'études INGEPROCESS et d'attribuer le marché pour la réfection des réseaux humides rue du vent et impasse du 11 novembre à l'entreprise BRAULT située 488, rue Louis Delage, 66000 Perpignan, pour un montant total de 270 660,00 € HT soit 324 792,00 € TTC ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Christine PAJOT : je ne comprends pas pourquoi les chiffres n'ont pas été présentés en commission avant le conseil municipal, ce n'est pas normal de ne pas être informés.

René LAVILLE : la procédure administrative ne nécessite pas de saisir la commission dans ce cas précis et vous avez reçu les documents une semaine avant la date du conseil municipal.

PROJET IMPLANTATION ANTENNE TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie.

En effet, SFR exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français et souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Il est proposé d'accepter l'installation de cette antenne relais sur la parcelle de la station d'épuration et de contracter avec la société SFR pour les modalités techniques et financières de l'espace occupé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

17 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne par procuration, Mme CAMPOY Marina par procuration, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard par procuration, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra par procuration)

02 voix CONTRE (M. BERNARD Alain et M. LAFFORGUE Guy)

00 ABSTENTIONS

- Donner un avis favorable à l'installation d'une antenne relais SFR ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

PROJET PEPINIERE CONSEIL DEPARTEMENTAL 66

Le Conseil départemental 66 propose de mettre à la disposition des collectivités, à titre gratuit, des plans d'arbres et arbustes avec pour objectif d'embellir les espaces verts publics communaux.

La commune de Corneilla la Rivière souhaite déposer un dossier afin de poursuivre le projet de plantations en prenant en compte la situation de sécheresse.

Les plants et essences choisis seront peu exigeants en arrosage et adaptés au climat :

- 3 myrtes communes (haie)
- 7 muriers platanes (terrain de pétanque et alentours)
- 2 lantaniers de Sellow
- 6 lavandes
- 2 romarins
- 1 sauge

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De déposer le projet d'implantation de végétaux détaillé ci-dessus auprès du conseil départemental 66 afin d'embellir les espaces verts publics communaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Alain BERNARD : indique que des arbres sont secs dans le secteur du Palagri.

PROJET DE TRANSFORMATION DE LA POSTE – NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu la loi N°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'article 5 du décret N°2014-90 du 31 janvier 2014,

Considérant le courrier de la Poste reçu en date du 27 mai 2024,

La Poste informe la commune du souhait de faire évoluer la présence postale sur le territoire et propose un partenariat sous la forme d'une poste Relais Partenaire.

Une étude des commerces a été réalisée et le choix de la Poste se porte sur le commerçant Mag Presse. Ce dernier est géré par une société appartenant à la famille de Monsieur le Maire. Afin d'éviter une situation de conflit d'intérêt et l'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés, il est proposé de nommer un conseiller municipal qui sera mandaté pour échanger et signer avec les services de la Poste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur MARIN Philippe, 4^{ème} Adjoint, pour échanger et signer tous les documents afférents au dossier de la transformation du bureau de Poste de Corneilla la Rivière.

Guy LAFFORGUE : Est-ce que l'on connaît les services qui seront présents ?

René LAVILLE : non pas encore pour le moment.

Alain BERNARD : je n'ai rien contre le fait que ce soit transféré aux commerces mais je pense que la première réaction de notre conseil, ça aurait été de dire « Encore un service public supprimé à Corneilla » et au lieu de ne rien dire, de dire que l'on est contre la suppression. On avait fait un vote, la population avait voté massivement il y a 7 ou 8 ans et le conseil municipal s'est levé contre cette décision.

René LAVILLE : mais les choses ont évolué depuis ce temps et si tu avais écouté, ça fait 4 ans que je me bats : cela fait plusieurs fois que les services de la Poste veulent fermer et que l'on fait repousser la date de fermeture. Je me suis toujours battu pour éviter d'un désert postal sur la commune.

Philippe MARIN : les services de la Poste diminuent leur offre et assurent les permanences de moins en moins souvent, c'est leur méthode pour pousser à fermer.

Guy LAFFORGUE : c'est dommage que vous ne nous ayez pas fait part de toutes les démarches que vous avez faites car on est aussi partie prenante.

René LAVILLE : oui mais je ne vais pas non plus faire un conseil municipal à chaque fois que je reçois quelqu'un. Je vous comprends que cela vous impacte et aussi d'accord pour mettre une motion mais là c'est pour désigner un conseiller municipal pour traiter ce sujet. La Poste nous met devant le fait accompli avec une fermeture au 31 octobre 2024 et multiplie les périodes de fermetures temporaires et encore cet été et l'explique par une nette baisse de fréquentation.

Stéphane LORD : tout le monde déplore la disparition de ce service public autour de ces tables et ça ne changera pas la décision de la Poste.

Alain BERNARD : je pense que c'est un minimum de le dire, même si on sait que par la suite on va être obligé, et même en fonction de tout ce que vous avez fait comme démarche. Je suis sûre que tout le monde le déplore autour de la table mais on le déplore ensemble et là c'est trop facile pour la Poste.

René LAVILLE : la Poste nous met déjà devant le fait accompli et ils ferment encore au mois de juillet et même annonce des jours de fermeture en août. On arrive souvent devant la porte avec une affiche où fermeture car maladie ou absence et pas de remplaçant, qu'est ce que tu veux que l'on fasse ?

Christine PAJOT : j'ai le souvenir d'un poste informatique à la Poste, qu'en sera-t-il ?

René LAVILLE : ce poste informatique était installé dans le cadre du dispositif de la Maison France Services qui est une compétence intercommunale. La communauté de communes Roussillon Conflent propose maintenant ce service à Ille sur Têt.

RESEAUX SECS – CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la société ENEDIS sollicite la commune pour réaliser une servitude afin de procéder à une extension de réseau souterrain électrique sur la parcelle 0C 3050 située Las Coumes basses à Corneilla la Rivière.

Un projet de convention présente les conditions de cette servitude ainsi que la nature des travaux : extension estimée à 5 mètres de long et une tranchée de 3 mètres de large dont la totalité des frais seront pris en charge par le demandeur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Accepter le projet de convention dans lequel sont détaillées les conditions d'extension de réseau et de servitude ;
- Mandater Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC 2024

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de

publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Alain BERNARD : combien ça coûte ?

René LAVILLE : je n'ai pas le montant en tête et vous le communiquerai pour l'année 2023 car la commune ne connaît la somme exacte qu'en recevant la recette.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 66 – MODIFICATION DE REGLEMENT

Vu la délibération du comité syndical du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC 66 en date du 2 décembre 2021 relative à la révision des statuts du SPANC 66,

Vu la délibération du comité syndical du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC 66 en date du 28 mars 2024 relative à la révision des statuts du SPANC 66,

Considérant le changement d'adresse du siège social,

Monsieur le Maire informe que le syndicat mixte du service public d'assainissement non collectif des Pyrénées Orientales a changé l'adresse du siège social (Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges) et par conséquent, doit effectuer la modification de ses statuts.

A cet effet, les communes membres sont invitées à délibérer sur la modification des statuts du syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la modification de l'article 4 des statuts du syndicat mixte pour fixer son siège dans les nouveaux locaux situés aux Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Christine PAJOT : comment peut-on passer à ce rendement en une année ?

René LAVILLE : les travaux réalisés fin 2023 et 2024 vont être traduits en 2025 quand le bilan 2024 sera effectué.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

AFFAIRES DIVERSES

14 juillet 2024 : après la cérémonie du 14 juillet 2024, une médaille sera remise à des personnes méritantes, deux pompiers qui n'étaient pas en service, et qui sont intervenus de suite pour éteindre le feu du toit de la salle Força Real.

Guy LAFORGUE : la question du gaz radon fait partie de la santé publique, qu'en est-il ?

René LAVILLE : une entreprise est mandatée pour effectuer des mesures.

Christine PAJOT : on a parlé de deux personnes qui seraient transférées à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, est-ce qu'il y aura d'autres agents transférés des services communaux ?

René LAVILLE : non, ce n'est pas envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique f. REDO 	CLOTTES Gilles 	SOLA Sylvie P. S. LORD 
VILA-ABARCA Alexandra 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 	PAJOT Christine 
LLENSE Gérard 	CAMPOY Marina 	BERNARD Alain 	